



## Réponse

**au postulat 20230287, Kilezi Ruth, Groupe PSR, Stolz Joseline, Groupe PSR, Vlaiculescu-Graf Christiane, Groupe PSR, Torriani Latscha Isabelle, Groupe PSR, Moeschler Marie, Groupe PSR, Boly Kady, Groupe PSR, « Aménager la rue du Moulin pour rendre le quartier de Mâche plus sûr »**

Les intervenantes constatent une insécurité routière aux intersections entre la rue du Moulin, la rue de Gottstatt et la rue de la Poste. Elles prient donc le Conseil municipal d'examiner à cet endroit la faisabilité de trois mesures concrètes en matière de circulation : zone à 30 km/h ; zone de rencontre et ralentisseurs (comme par exemple des dos d'âne).

Le Conseil municipal est conscient des enjeux sécuritaires liés aux intersections routières en question. Des mesures de circulation ont déjà permis en 2019 de sécuriser le débouché de la rue de Gottstatt est sur la rue du Moulin (futur emplacement de la promenade Arthur-Villard).

En ce qui concerne les trois mesures concrètes souhaitées par les intervenantes, le Conseil municipal informe qu'elles doivent être approfondies et mises en œuvre à moyen terme dans le cadre des mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) relatives à l'ouverture de la branche Est de l'autoroute. En effet, le contournement Est de l'A5 a contribué en 2017 à transférer une partie du trafic individuel motorisé sur l'autoroute et à désengorger la ville. Les MaC permettent d'effectuer des ajustements ciblés et échelonnés sur les 21 tronçons qui ont été définis afin d'augmenter l'attractivité de l'espace de vie urbain, des transports publics, du trafic vélo et de la mobilité piétonne. Les mesures concrètes prévues (telles que des modifications du régime de circulation) pour les tronçons MaC de la rue de Gottstatt et de Mâche-Centre sont actuellement en cours de planification.

Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation du projet de la nouvelle promenade Arthur-Villard, les traversées pour les modes actifs de déplacement aux intersections en question seront étudiées attentivement dans le but de mettre en œuvre des mesures de sécurisation à court terme (comme par exemple des mesures de marquage et signalisation). Cela permettra de répondre rapidement aux préoccupations des intervenantes, relatives à la sécurité et à l'attractivité d'un cheminement piétonnier de quartier emprunté par les enfants, les élèves, les familles et les seniors.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil de ville d'adopter le postulat 20230287.

Bienne, le 20 mars 2024

Au nom du Conseil municipal

Le maire :

La chancelière municipale :

Erich Fehr

Barbara Labbé



Vorstoss Nr. / Interv. No : 20230287

Termin GR / Délai CM: \_\_\_\_\_

Direktion / Direction: \_\_\_\_\_

Mitbericht / Corapport : \_\_\_\_\_

## Postulat

# Aménager la rue du Moulin pour rendre le quartier de Mâche plus sûr

Le Conseil municipal est chargé d'examiner des mesures concrètes pour réduire l'insécurité routière aux intersections entre la Rue du Moulin, la Rue de Gottstatt et la Rue de la Poste. Il est en particulier prié d'examiner la faisabilité des mesures suivantes :

- Zone à 30 km/h
- Zone de rencontre
- Ralentisseurs, par exemple dos d'âne ou autres.

## Motivations :

Le Conseil de ville a accepté un crédit d'engagement pour la réalisation de la « promenade Arthur-Villard » située dans le quartier de Mâche. Le développement de cet espace va renforcer l'animation du quartier. Néanmoins, la promenade débouchera directement sur le carrefour entre les rues du Moulin, de Gottstatt et de la Poste. Or, cet endroit est critique en termes de sécurité liée à la circulation. Ce secteur a déjà connu plusieurs accidents graves ces dernières années et jusqu' à présent les autorités biennoises n'ont pas pris de mesures spécifiques pour faire face à cette situation.

Les déplacements piétonniers le long de la rue du Moulin sont très fréquents. De nombreux enfants l'empruntent pour se rendre à l'école. Il est donc primordial que des mesures d'aménagement du trafic soient mises en place dans l'optique de rendre ce quartier plus attractif, lucratif et sécurisé pour les riverains, les familles, les enfants, les seniors.

Bienne, le 16 novembre 2023

Le groupe parlementaire PSR:

Ruth Kilezi

Isabelle Torriani Latscha

Joseline Stolz

Marie Moeschler

Christiane Vlaiculescu-Graf

Kady Boly